

République Tunisienne

Sous le haut patronage de
Son Excellence le Président de la République

Zine El Abidine Ben Ali

La consultation nationale sur la formation professionnelle

« La formation professionnelle : voie de réussite »

Rapport de synthèse

Ministère de l'Education et de la Formation

Mai 2007



« Nous sommes décidés à faire en sorte que la formation professionnelle assure, en liaison et en complémentarité avec les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les diverses structures professionnelle, la préparation la plus adéquate aux métiers de l'avenir et aux nouvelles formes d'emploi. »

Extraits du discours de son Excellence Monsieur le Président de la République

Zine El Abidine Ben Ali

10 Octobre 2004

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rappel des objectifs du programme présidentiel pour la formation professionnelle	4
3- Synthèse des documents de référence de la consultation nationale sur la formation professionnelle.....	5
4- Déroulement de la consultation	6
5- Travaux de la conférence nationale de la consultation.....	8
5.1- Séance d'ouverture.....	8
5.2- Atelier 1 : La nouvelle organisation du système de l'éducation et de la formation.....	10
5.3 -Atelier 2 : Financement et formation continue	14
5.4- Séance de clôture	17
6- Les résultats de la consultation :	18
6.1- Au niveau de la nouvelle organisation du système de l'éducation et de la formation.....	18
6.2- Au niveau du financement de la formation professionnelle	20
6.3- Au niveau de la formation continue	21
6.4. Propositions diverses.....	22

1. Introduction

Dans le cadre du principe de dialogue et de concertation avec les différentes catégories socioprofessionnelles pour la définition des réformes à entreprendre et des orientations à suivre dans tous les domaines, son Excellence le Président de la République a ordonné le 10 janvier 2006 de procéder à l'organisation d'une consultation nationale sur la formation professionnelle. De plus, son Excellence a décidé le 24 août 2006 de placer cette consultation sous son haut patronage.

En exécution de cette décision, une commission nationale composée d'un groupe d'experts et de spécialistes en formation professionnelle et en gestion des ressources humaines a été constituée au mois de janvier 2006. Cette commission a eu pour tâche de proposer les principaux thèmes de la consultation nationale, à partir des objectifs arrêtés pour le secteur de la formation professionnelle dans le programme présidentiel pour la Tunisie de Demain et dans le cadre des grandes orientations du X^{ème} plan et de la décennie 2007-2016. Des équipes techniques rassemblant des cadres travaillant dans le secteur de la formation professionnelle a également été constituée. Ces équipes ont eu pour mission la préparation des documents de référence et la conception d'un site web spécifique à la consultation.

Trois thèmes principaux ont été retenus pour la consultation nationale, à savoir :

- la nouvelle organisation du système éducation - formation, qui été a soumise à la consultation nationale sur instruction de Monsieur le Président de la République lors du conseil ministériel du 9 mai 2006,
- Le financement de la formation professionnelle,
- La formation continue.

Par ailleurs, il a été décidé d'organiser la consultation en trois étapes : régionale, au niveau des 6 grands districts économiques et enfin nationale.

2. Rappel des objectifs du programme présidentiel pour la formation professionnelle

Dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement de la formation professionnelle, considérée comme un facteur essentiel pour assurer le renforcement des compétences des ressources humaines et gagner le pari du développement économique et social, le Programme Présidentiel pour la Tunisie de Demain a prévu un certain nombre d'actions visant à développer la capacité du dispositif de la formation professionnelle à relever le pari de la qualité, dans un cadre de complémentarité avec les systèmes de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de partenariat avec le tissu économique.

Les objectifs arrêtés pour la formation professionnelle dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- ✓ **Le renforcement de la formation professionnelle comme voie de succès** et l'ouverture de nouveaux horizons et de voies supplémentaires qui assurent la complémentarité entre les systèmes de l'éducation et de la formation d'une part, et avec le système de l'enseignement supérieur d'autre part, et ce afin d'assurer la formation des compétences professionnelles répondant aux défis de la concurrence économique mondiale et aux changements accélérés des technologies.
- ✓ **La poursuite de la mise à niveau du dispositif de la formation professionnelle** à travers la généralisation de la démarche qualité aux niveaux de la gestion, des programmes, de l'encadrement et de l'évaluation, ainsi que par le renforcement de la formation avec l'entreprise.
- ✓ **Le développement du système d'apprentissage** afin de garantir aux apprentis l'obtention d'un diplôme reconnu.
- ✓ **La consécration du principe de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie**, par la création d'un régime de validation des acquis de l'expérience (VAE) permettant l'obtention d'un diplôme reconnu.
- ✓ **L'accroissement du rendement du dispositif national de la formation professionnelle** et le renforcement de sa capacité d'accueil pour atteindre **65000 diplômés** par an, et ce pour répondre aux besoins accrus en compétences de l'économie nationale.

- ✓ **Le développement de la formation continue** en complémentarité avec la formation initiale, et le développement des mécanismes de formation à distance afin de renforcer la promotion des travailleurs et la formation tout au long de la vie et de mieux répondre aux besoins de l'économie. Ceci devrait se réaliser à travers l'accroissement du nombre des participations des bénéficiaires des programmes de formation continue pour atteindre **300.000 participations** en faveur de 8000 entreprises économiques.
- ✓ **L'institution d'un système de financement plus efficace** dans le secteur de la formation professionnelle par le biais de procédures nouvelles et simplifiées pour renforcer la formation avec l'entreprise et la formation continue et encourager le secteur privé de la formation professionnelle à participer à la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés.

3- Synthèse des documents de référence de la consultation nationale sur la formation professionnelle

Plusieurs documents de références ont été élaborés afin de contribuer à la consultation et de susciter les débats. Ces documents présentent une lecture approfondie des réalisations du dispositif national de formation professionnelle, des difficultés rencontrées, des défis à relever, et des objectifs à atteindre. Ils comportent également des analyses des différentes composantes du dispositif, de différentes perspectives et approches liées aux aspects sectoriels, régionaux, institutionnels, règlementaires, ...

Les principaux documents sont les suivants :

1. Un rapport détaillant les réalisations et les acquis du dispositif de la formation professionnelle au niveau national (1997 -2006), et décrivant les défis à relever et les objectifs arrêtés,
2. Un rapport par gouvernorat, comprenant les réalisations du dispositif de la formation au niveau régional (24 rapports),
3. Un rapport par grande région économique, présentant le dispositif de la formation professionnelle aux niveaux des districts (6 rapports),
4. Un rapport par secteur, comprenant un descriptif des réalisations du dispositif au niveau de chacun des 13 secteurs de formation (13 rapports) ;
5. Un rapport sur la situation du secteur privé de la formation professionnelle,

6. Un document décrivant la démarche de partenariat avec les organisations professionnelles,
7. Un rapport présentant la formation professionnelle destinée aux personnes à besoins spécifiques,
8. Un document sur les défis mondiaux et le dispositif de formation professionnelle en Tunisie,
9. Le document d'orientation des travaux de la commission.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des utilisateurs et participants éventuels à la consultation, sur le site web dédié à cet effet, et à l'adresse suivante :

www.consultation-fp.edunet.tn.

4- Déroulement de la consultation

La consultation s'est réalisée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République, suivant trois phases :

La première phase de la consultation a été organisée au niveau des gouvernorats durant la deuxième moitié du mois d'octobre 2006. Les 24 conférences ont été présidées par les gouverneurs et ont connu la participation d'experts et cadres représentant les différents organismes et organisations non gouvernementales au niveau de chaque gouvernorat. Durant cette première phase, l'accent a été mis particulièrement sur la nouvelle organisation de l'éducation et de la formation et sur la situation du dispositif de la formation professionnelle dans les gouvernorats.

La deuxième phase de la consultation a été organisée au niveau des 6 grandes régions économiques durant la 2ème moitié du mois de décembre 2006. Les conférences ont été présidées par les membres du gouvernement, et ce selon la répartition suivante :

REGION	LIEU DE LA CONFERENCE	GOVERNORATS PARTICIPANTS	PRESIDENCE
Nord-Est	Nabeul	Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Nabeul, Zaghouan, Bizerte	Le Ministre de l'Education et de la Formation
Nord-Ouest	Le Kef	Le Kef, Siliana, Béja, Jendouba	Le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
Centre-Est	Mahdia	Sfax, Sousse, Monastir, Mahdia	Le Ministre des Finances
Centre-Ouest	Kairouan	Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine	Le Ministre du Développement et de la Coopération Internationale
Sud-Est	Médenine	Médenine, Gabés,	Le Ministre du Tourisme

REGION	LIEU DE LA CONFERENCE	GOUVERNORATS PARTICIPANTS	PRESIDENCE
		Tataouine	
Sud-Ouest	Gafsa	Gafsa, Tozeur, Kébili	Le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises

Durant cette phase, les débats ont englobé les trois thèmes de la consultation, à savoir la nouvelle organisation de l'éducation et de la formation, le financement de la formation professionnelle et la formation continue. Les participants ont également débattu des spécificités du dispositif de la formation professionnelle initiale et continue dans les secteurs public et privé dans chaque grande région.

La consultation a été clôturée au niveau national sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République dans le cadre d'une conférence nationale qui s'est tenue le 6 février 2007 dans la capitale, avec pour titre "la formation professionnelle : une voie de réussite", et avec la participation de tous les partis concernés. Monsieur le Président de la République a chargé le Premier Ministre, Monsieur Mohamed Ghannouchi, de présider la séance d'ouverture de cette conférence, en présence d'un grand nombre de membres du gouvernement, du Secrétaire Général du RCD, des représentants de la chambre des députés et de la chambre des conseillers, des partis politiques, des organisations professionnelles et sociales ainsi que de la société civile.

Cette consultation a connu durant ses trois phases la participation de pas moins de 10.000 participants, appartenant aux différentes catégories sociales de la Tunisie :

- Des représentants des différents ministères,
- Des cadres des différents gouvernorats ainsi que leurs représentants à la chambre des députés et à la chambre des conseillers,
- Des partis politiques,
- Des organisations nationales (UGTT, UTICA, UTAP, FTH, UNFT) et leurs représentations régionales,
- Des chambres de commerce et d'industrie,
- Des représentants des parents et des élèves (l'organisation tunisienne de l'éducation et de la famille),
- Des représentants du secteur privé de la formation professionnelle (la chambre nationale et les chambres régionales des établissements de formation et des bureaux de consultation),

- Des experts en formation professionnelle, en éducation et en enseignement supérieur,
- De la presse et des médias.

5- Travaux de la conférence nationale de la consultation

5.1- Séance d'ouverture

Après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur le Premier ministre et aux membres du gouvernement présents, ainsi qu'au secrétaire général du rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), aux représentants des partis politiques et des organisations professionnelles et nationales et à tous les présents, Dr Sadok El Korbi, Ministre de l'éducation et de la formation, a exposé les différents thèmes de la consultation nationale, mettant en exergue les finalités de la nouvelle organisation de l'éducation et de la formation qui vise à assurer la complémentarité entre ces deux systèmes d'une part et entre eux le système de l'enseignement supérieur d'autre part, dans le cadre d'un partenariat efficace avec les entreprises économiques et les organisations professionnelles afin de mieux répondre aux besoins de l'économie nationale en compétences selon les normes et la qualité requises. Puis, il a brièvement rappelé les nouveaux mécanismes de financement de la formation professionnelle qui s'inscrivent dans le cadre de la consécration du programme Présidentiel pour la Tunisie de Demain (2005-2009), plus particulièrement le 2^{ème} point visant à gagner le pari de la qualité et à suivre les mutations dans le domaine de la formation professionnelle.

Dans son allocution d'ouverture de la conférence, Monsieur le Premier Ministre a exprimé son honneur d'avoir été chargé par Son Excellence le Président de la République d'inaugurer les travaux de la consultation nationale sur la formation professionnelle, qui entre dans le cadre de la démarche consultative adoptée par la Tunisie de l'ère nouvelle, et qui fait participer toutes les composantes de la société tunisienne y compris les partis politiques dans la définition des orientations majeures du pays, et notamment celles en lien avec le développement des ressources humaines. En effet, ces ressources constituent le capital essentiel de la Tunisie pour créer les richesses et relever les défis, et occupent en conséquences une place privilégiée dans la définition des priorités nationales. C'est d'ailleurs pour cette raison que le système de l'éducation et de la formation et de l'enseignement supérieur bénéficie de 7.5% du produit intérieur brut.

Monsieur le Premier Ministre a rappelé ensuite les principales phases de la réforme de la formation professionnelle depuis la promulgation de la loi d'orientation en 1993 qui a institué les bases d'un nouveau système de formation professionnelle. Ces réformes ont eu pour résultats le développement du secteur de la formation professionnelle qui occupe aujourd'hui une position stratégique dans la définition de nos choix de développement. En effet, le rendement du dispositif de la formation professionnelle s'est amélioré par la participation de la profession, l'adoption de l'approche par compétence et de la formation par alternance, l'amélioration du niveau des formateurs, et l'adoption d'une démarche qualité qui répond aux normes internationales.

En parallèle, il y a eu consolidation de l'infrastructure qui a connu un accroissement de sa capacité d'accueil. La formation continue s'est également développée, ce qui a eu un effet positif sur les entreprises économiques tout en renforçant la promotion professionnelle surtout avec la création de l'école ouverte des travailleurs.

Monsieur le Premier Ministre a précisé que l'importance de ces acquis et réalisations ne devrait pas occulter les difficultés qui touchent le secteur à l'instar de la réticence des jeunes à suivre la voie de la formation professionnelle, l'insuffisance du rendement du secteur et de l'efficacité de la formation continue et la persistance du phénomène de l'abandon scolaire qui est estimé à 11% dans le deuxième cycle de l'enseignement de base et 12% dans l'enseignement secondaire.

Ainsi, et pour relever les défis futurs et surtout pour atteindre un taux de croissance annuel de 6% aux prix constants durant le 11^{ème} plan et pour baisser le taux de chômage à moins de 10 % à l'horizon de 2016, il est nécessaire d'opérer des réformes profondes à tous les niveaux pour consolider les capacités de notre pays et assurer la durabilité et la pérennité de son développement.

A la fin de son allocution d'ouverture, Monsieur le Premier Ministre a rappelé que la finalité de la nouvelle organisation de l'éducation et de la formation est de renforcer les liens entre les 3 composantes du dispositif (éducation- formation -enseignement supérieur) par la création de passerelles entre eux tout en consolidant les exigences de la qualité à tous les niveaux.

Par ailleurs, et en raison de l'importance du financement dans la réalisation des objectifs fixés, il a invité les participants à examiner de près les nouveaux instruments et de proposer des mesures opérationnelles permettant l'amélioration des compétences du personnel des entreprises économiques et l'accroissement de leur compétitivité.

Il a ensuite donné la parole aux représentants des parties politiques et des organisations professionnelles et sociales représentant la société civile. Ils ont unanimement exprimé leur satisfaction de la démarche consultative initiée par Monsieur le Président de la République en ce qui concerne toutes les questions fondamentales. Ils ont par ailleurs insisté sur l'importance du rôle que peut jouer le dispositif de la formation professionnelle pour gagner le pari des étapes futures, et ont formulé les propositions et recommandations suivantes :

- Développer la communication pour changer l'image de la formation professionnelle chez les jeunes.
- Consolider davantage le partenariat entre le système de production et le système de formation.
- S'inspirer des expériences internationales pilotes, tout en tenant compte de nos spécificités nationales, et en comptant sur les compétences tunisiennes.

Les représentants des parties politiques et organisations professionnelles et nationales ont par ailleurs exprimé leur volonté de participer activement à l'enrichissement du dialogue relatif aux différentes composantes du système de formation professionnelle et à la concrétisation des recommandations qui résulteront de la consultation.

Les travaux de la consultation se sont ensuite poursuivis dans le cadre de deux ateliers.

5.2- Atelier 1 : La nouvelle organisation du système de l'éducation et de la formation

- Présidé par Monsieur Tijani Haddad, Ministre du Tourisme.
- 1^{er} rapporteur : Monsieur Omrane Boukhari, du Ministère de l'éducation et de la formation.
- 2^{ème} rapporteur : Monsieur Tawfik Chaiiri, de l'UTICA.

Lors de l'ouverture de l'atelier, Monsieur le ministre a rappelé l'intérêt accordé par le Chef de l'Etat au système de la formation professionnelle, vu sa corrélation étroite avec l'emploi qui représente la priorité du Programme Présidentiel.

Dans ce cadre, il a valorisé les acquis et les résultats enregistrés dans le secteur de la formation et a présenté un ensemble d'indicateurs témoignant de ces acquis. Il a toutefois souligné que les évaluations effectuées révèlent que la complémentarité entre les secteurs de l'éducation et de la formation et de l'enseignement supérieur demeure en deçà du niveau désiré. Les raisons étant multiples, les plus importantes étant l'absence d'un mécanisme institutionnel d'orientation des élèves vers les voies de la formation professionnelle et l'absence de passerelle entre les deux systèmes, ainsi que l'absence de passerelles entre le système de la formation et celui de l'enseignement supérieur.

Par la suite, le Ministre du Tourisme a réitéré son invitation aux participants pour présenter leurs avis et propositions en vue d'enrichir le débat autour du projet de la nouvelle organisation du système d'éducation et de formation, dont les principaux objectifs sont les suivants :

Premièrement : La valorisation du rôle de la formation professionnelle dans l'appui à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, au travers du développement des compétences capables de s'adapter aux nouvelles exigences et d'accompagner les évolutions rapides des technologies. Ceci nécessite un changement des mentalités à l'égard de la formation professionnelle, considérée encore aujourd'hui par certains comme une voie d'échec.

Deuxièmement : L'appui à l'employabilité des jeunes grâce à une première orientation devant permettre d'assurer la formation dans le cadre d'un cycle préparatoire. Partant du principe que l'échec scolaire ne représente pas une fatalité due à une limite dans l'acquisition du savoir, mais plutôt à l'existence d'un système d'orientation inadapté qui ne prend pas en compte les aptitudes réelles des élèves, la nouvelle organisation du système d'éducation et de formation vise à permettre aux élèves d'accéder à un cycle préparatoire technique, susceptible de révéler leurs aptitudes réelles et leurs capacités d'innovation technique, tout en leur garantissant une place dans le dispositif d'éducation et en assurant aux méritants la possibilité de retour à la filière d'enseignement général.

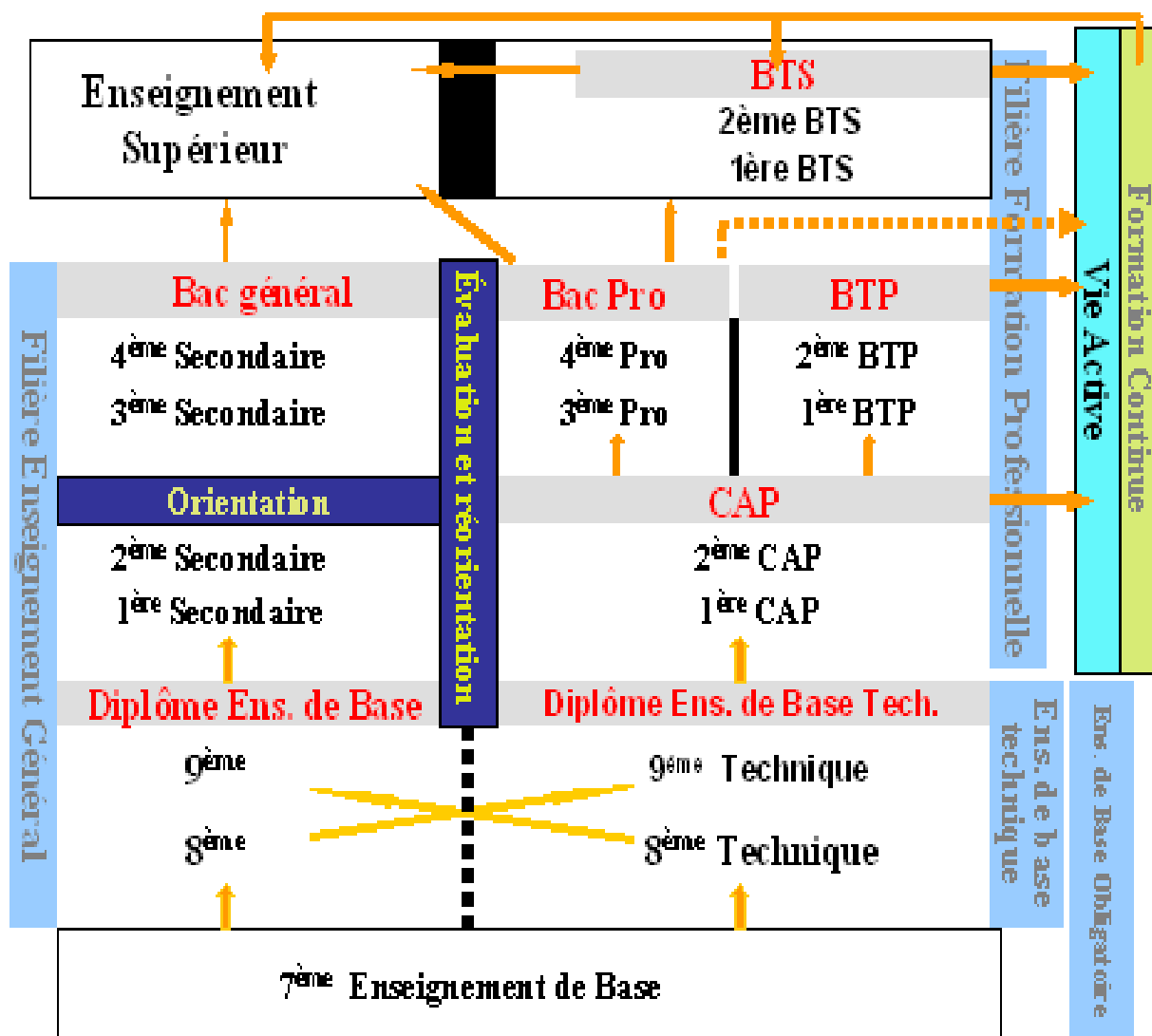
Troisièmement : La réhabilitation des écoles de métiers et leur mise à contribution pour la création d'un cycle préparatoire technique des jeunes vers les filières de la formation professionnelle.

Quatrièmement : La promotion du parcours de la formation professionnelle grâce notamment à la création d'un baccalauréat professionnel. Ceci permettra de répondre aux aspirations des jeunes de poursuivre leurs études dans les diverses filières de l'enseignement et de la formation et garantir toutes les conditions nécessaires à la promotion professionnelle ainsi que la formation tout au long de la vie.

Cinquièmement : La création de passerelles entre la formation professionnelle et l'éducation devant permettre de garantir la complémentarité structurelle entre les deux systèmes d'une part et assurer la mise en place de mécanismes d'orientation des élèves vers les filières de formation professionnelle d'autre part. Le scénario proposé dans le cadre de la nouvelle organisation du système d'éducation et de formation vise à :

- Permettre aux élèves à partir de la 8^{ème} année de l'enseignement de base de poursuivre leurs études soit:
 - ✓ au niveau de l'enseignement de base « général »,
 - ✓ au niveau de l'enseignement préparatoire technique avec la possibilité de retour de nouveau à l'enseignement général après ré-évaluation.
- L'organisation de la filière formation professionnelle selon les trois niveaux suivants :
 - ✓ un premier niveau couronné par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle,
 - ✓ un deuxième niveau subdivisé en deux voies parallèles :
 - une voie qui mène vers l'obtention du brevet de technicien professionnel,
 - une voie qui débouche sur l'obtention du baccalauréat professionnel.
 - ✓ un troisième niveau couronné par l'obtention du brevet de technicien supérieur.

Le schéma ci-dessous donne une indication sur la nouvelle organisation de l'éducation et de la formation :



Il est à souligner que les participants à cet atelier ont approuvé le scénario proposé dans le cadre de la nouvelle organisation qui semble prendre en compte tous les aspects visés par le projet de réforme. Ils ont posé plusieurs questions et proposé plusieurs recommandations concernant les modalités de sa mise en œuvre, les conditions et critères d'orientation et de réorientation, la participation des différents opérateurs à sa mise en œuvre, ... L'ensemble des propositions faites sont détaillées dans le dernier paragraphe du présent rapport.

5.3 -Atelier 2 : Financement et formation continue

- Présidé par Monsieur Mohamed Rachid Kechiche, Ministre des Finances.
- 1^{er} rapporteur Monsieur Ahmed Medimagh, du Ministère de l'éducation et de la formation.
- 2^{ème} rapporteur Monsieur Faouzi Bel Hadj, de l'UTICA.

A l'ouverture de cet atelier, Monsieur le Ministre des Finances a mis en exergue l'attention accordée par Son Excellence Monsieur le Président de la République au système d'éducation et de formation en général et à la formation continue en particulier, et ce eu égard à l'importance que revêt ce secteur pour les entreprises économiques et pour les individus. Ainsi, dans une économie mondialisée basée sur le savoir, la capacité des ressources humaines à s'adapter aux évolutions technologiques est devenue plus importante.

Monsieur le Ministre a ensuite rappelé les principales réalisations en matière de formation continue, en mettant en relief la révision en 2001 des instruments de financement, qui a notamment visé la consolidation du partenariat avec les fédérations et les organisations professionnelles pour l'élaboration et l'évaluation de plans de formation, et l'incitation des entreprises à appliquer des méthodologies basées sur les principes de la démarche qualité pour la réalisation des actions de formation.

Ainsi le nombre de participations des bénéficiaires de la formation continue a atteint 186000 en 2006 contre 75000 participations en 1997. Parallèlement, le nombre d'entreprises est passé à 4600 en 2006 contre 2000 en 1997.

Sur le plan de la formation continue orientée vers les individus, il a été procédé à partir de 2003 à la consolidation du système de promotion professionnelle au travers du développement de la formation à distance via les technologies de communication : l'**Ecole ouverte des travailleurs** et la création d'un cycle de formation continue à distance au niveau de l'enseignement supérieur. Ces mesures ont permis l'augmentation du nombre de bénéficiaires du système de promotion professionnelle pour atteindre 2400 en 2006, dont 500 inscrits dans le cadre de l'école ouverte des travailleurs.

Le Ministre des Finances a ensuite rappelé la nécessité de développer d'avantage le système de financement de la formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de relever les défis de la compétitivité, et ce notamment au travers de la formation continue de ses ressources humaines à l'effet d'accompagner les

évolutions internationales, ainsi que de dynamiser le secteur privé de la formation. Il a enfin mis l'accent sur la nécessité du dialogue et de la concertation entre les diverses parties autour du système de financement de la formation professionnelle, tant au niveau de sa réalité que de son devenir, afin de mieux appréhender les préoccupations et les aspirations des utilisateurs de ce système et de conférer la dynamique et l'efficacité nécessaires aux programmes et aux modalités d'intervention.

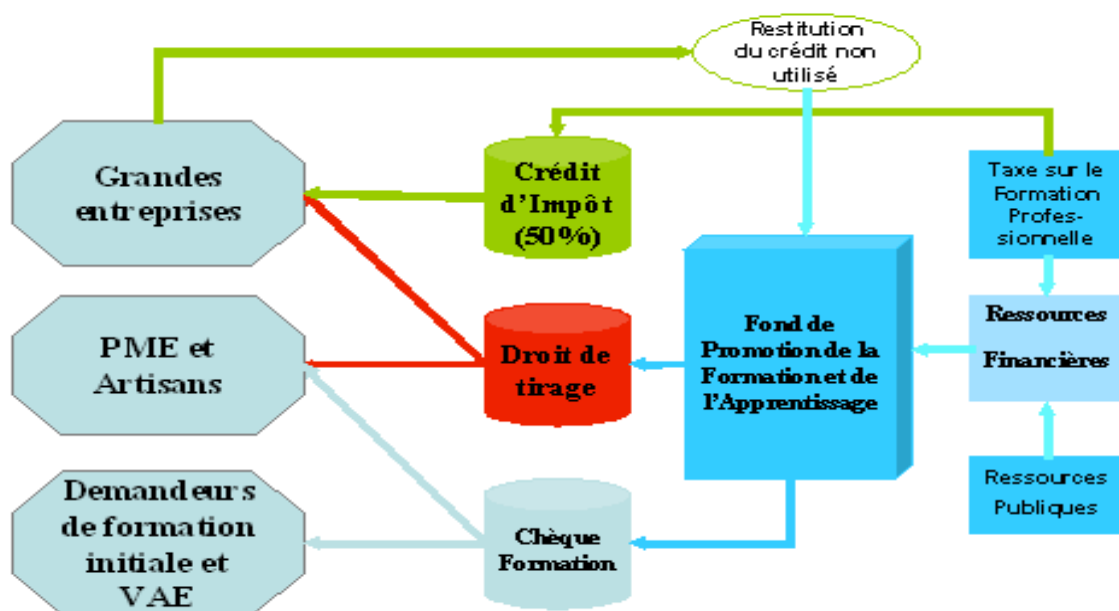
Les participants à l'atelier ont ensuite débattu autour des propositions faites par le Ministère de l'Education et de la Formation en vue de mettre en œuvre les instruments prévus dans le point 2 du Programme Présidentiel, à savoir :

- **Le crédit d'impôt** : c'est un mécanisme à caractère fiscal qui permet de comptabiliser les dépenses des entreprises en matière de formation continue comme une avance déductible directement d'une partie de la taxe de la formation professionnelle. Ces entreprises peuvent bénéficier du système de droit de tirage au cas où il y aurait dépassement de la valeur de l'avance. Ce mécanisme concerne les grandes entreprises. Le plafond de l'investissement de la taxe sera fixé compte tenu des activités de formation continue de l'entreprise au cours de l'année précédente et de sa participation à la formation initiale (alternance, apprentissage).
- **Le droit de tirage** : c'est un mécanisme qui lie les avantages financiers dont bénéficie l'entreprise pour la réalisation d'actions de formation continue en direction de son personnel avec les résultats enregistrés en termes d'accueil d'apprenants dans le cadre de la formation en alternance ou de l'apprentissage. Il est prévu que ce système permette d'augmenter à la fois le nombre des apprenants dans le cadre de la formation initiale en entreprise et celui des bénéficiaires de la formation continue. Ce mécanisme concerne les PME ainsi que les grandes entreprises ayant dépassé leurs ressources provenant de la taxe.
- **Le chèque formation**, qui constitue une subvention de l'Etat au profit des individus et des entreprises pour couvrir une partie des frais de formation :
 - **Le chèque formation initiale (orienté vers les individus)** : consiste en une prise en charge partielle par l'Etat des frais de formation dans les établissements privés de formation dans le cadre des priorités nationales. Sera également étudiée la possibilité d'adopter cet instrument dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

- **Le chèque formation continue (orienté vers les entreprises et en particulier les PME et les artisans) :** le chèque est utilisé à l'effet d'assurer les cycles de formation du personnel des entreprises devant correspondre à leurs besoins réels.

En sus de la souplesse offerte aux utilisateurs du chèque formation, il est aussi prévu que ce mécanisme contribue à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la formation continue, à une participation plus accrue des entreprises et des artisans et à la consolidation et la dynamisation du secteur privé de formation professionnelle tout en orientant ses interventions vers les domaines pertinents.

Chaque mécanisme représente une partie d'un système cohérent conformément au schéma descriptif suivant :



Le Ministère de la l'Education et de la Formation a également proposé au débat plusieurs mesures visant à rattraper les lacunes et difficultés constatées dans le domaine de la formation continue, dont :

- la mise en place de normes et l'habilitation des opérateurs de formation continue
- le développement de l'offre de formations continues visant la promotion professionnelle, et de la formation à distance
- la mise en place du système de validation des acquis de l'expérience.

Les participants ont exprimé leur conviction quant à la nécessité de réviser le système actuel de financement, tout en souhaitant que les nouveaux mécanismes permettent une souplesse plus accrue d'une part, et contribuent à présenter des solutions susceptibles de réaliser les objectifs assignés de la formation professionnelle initiale et continue d'autre part. Les propositions et les recommandations de cet atelier figurent dans le chapitre 6 du présent rapport.

5.4- Séance de clôture

Après la lecture des rapports des deux ateliers, Dr Sadok Korbi, Ministre de l'éducation et de la formation, a clôturé la conférence en valorisant les recommandations et les propositions qu'elle a générées. Il a renouvelé l'expression de sa gratitude à Son Excellence le Président de la République pour l'attention continue dont il fait bénéficier le secteur de la formation professionnelle et pour l'occasion offerte à toutes les composantes de la société civile de participer à la définition des orientations stratégiques du secteur.

Il a rappelé dans ce contexte les décisions présidentielles qui ont devancé les attentes des parties prenantes de la formation professionnelle et a cité en particuliers :

- l'incitation des tuteurs dans l'entreprise,
- la création d'un nouveau corps de formateurs,
- la création d'un corps d'inspection pédagogique pour la formation professionnelle.

Le Ministre a terminé son intervention en réitérant ses remerciements aux participants à la conférence et à tous ceux qui ont participé à la préparation de la consultation nationale dans ses trois phases, et notamment aux membres du gouvernement qui ont présidé les travaux des conférences aux niveaux des districts et les deux ateliers de la conférence nationale, aux Gouverneurs qui ont assuré l'organisation et la présidence des conférences régionales, aux membres de la Commission Nationale, ainsi qu'aux apprenants et aux formateurs qui ont participé à la préparation matérielle de cette conférence.

La conférence a été clôturée par la lecture d'un télégramme adressé par les participants à la conférence de la Consultation Nationale à l'attention de son Excellence Monsieur le Président de la République Zine El Abidine Ben Ali.

6- Les résultats de la consultation :

Les participants aux trois phases de la consultation nationale sur la formation professionnelle ont été unanimes pour exprimer leur considération à la pratique de la concertation instaurée par son Excellence Monsieur le Président Zine El Abidine Ben Ali, au sujet des grands choix dont dépend l'avenir du pays. Ils ont également mis l'accent sur l'importance des nouvelles orientations prises pour la réforme des systèmes de l'éducation et de la formation en vue de gagner les paris de la prochaine phase.

Les principales recommandations et suggestions émanant de la consultation sont les suivantes :

6.1- Au niveau de la nouvelle organisation du système de l'éducation et de la formation

1. Développer la fonction d'information et d'orientation scolaire et professionnelle en vue de créer chez les jeunes une culture des métiers et de les inciter à suivre la voie de la formation professionnelle,
2. Créer une « opinion publique » favorable à la formation professionnelle, en renforçant l'information destinée aux parents, aux éducateurs et au grand public de façon générale, sur les perspectives du projet de nouvelle organisation, ses objectifs et les procédures de sa mise en œuvre,
3. Déterminer les critères qui seront pris en compte pour l'orientation vers la filière de la formation professionnelle ainsi que les conditions et critères pour les passerelles à instaurer entre les filières éducative et de formation,
4. Permettre aux titulaires d'un brevet de technicien professionnel l'accès à certaines filières de l'enseignement supérieur ou la poursuite de la formation au niveau du brevet du technicien supérieur, et ce en application du principe de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie,
5. Veillez à assurer la cohérence et la complémentarité entre les programmes de la formation professionnelle et ceux de l'enseignement scolaire, conformément à la nouvelle restructuration du système de l'éducation et de la formation,
6. Veillez à assurer la compatibilité des programmes éducatifs au niveau du 1^{er} cycle de l'enseignement de base, au vu des exigences de la nouvelle organisation du système de l'éducation et de la formation,

7. Enrichir les programmes de la septième année de l'enseignement de base afin de contribuer au développement des connaissances des élèves de manière à consolider leurs aptitudes à choisir l'orientation qui leur est la mieux adaptée,
8. Faire participer d'avantage les chefs d'entreprises et les artisans à la formation dans les établissements de formation, surtout en ce qui concerne les petits métiers et l'artisanat,
9. Mettre en place des instruments pour inciter les entreprises qui participent à la formation en alternance et à l'apprentissage à former leurs tuteurs sur les plans pédagogique et technique, afin d'améliorer leurs compétences et d'assurer un meilleur suivi des apprenants,
10. Revoir la périodicité de la formation avec l'entreprise en vue de son optimisation,
11. Concevoir des mécanismes performants pour un meilleur suivi des apprenants pendant leurs formations ou leurs stages au sein des entreprises économiques,
12. Arrêter une méthodologie et des critères opérationnels pour la sélection des entreprises devant participer à la formation en alternance,
13. Renforcer la culture de l'entreprise et la formation dans les compétences entrepreneuriales tout en la soutenant par l'implantation des espaces métiers destinés à assister les diplômés de la formation professionnelle à concevoir leurs propres projets,
14. Développer le dispositif d'apprentissage afin de garantir le droit de tous les apprentis à obtenir des diplômes reconnus,
15. Définir les domaines de formation prioritaires et identifier les besoins du marché de l'emploi en compétences et en spécialités de formation,
16. Diffuser à large échelle l'information concernant les domaines de formation prioritaires afin d'inciter les jeunes à s'y inscrire, tout en accordant une bourse aux apprenants des familles à faible revenu,
17. Revoir les conditions d'exercice de l'activité de formation professionnelle privée afin de garantir la pérennité de ce secteur et l'aider à faire face aux défis,
18. Clarifier la place du dispositif privé de formation dans la nouvelle structure du système d'éducation et de formation afin qu'il puisse s'organiser pour accomplir son rôle,
19. Assurer l'exploitation optimale de la capacité d'hébergement de toutes les structures de la formation et de l'éducation,
20. Revoir les procédures d'homologation en vigueur,

21. Réviser les programmes de formation professionnelle pour les adapter aux exigences de la nouvelle structure,
22. Créer des centres de formation pilotes au niveau de chaque région pour préparer les apprenants les plus brillants au baccalauréat professionnel,
23. Veiller à la mise à niveau des ressources humaines et de l'infrastructure en vue de réussir l'implantation de la nouvelle structure,
24. Promouvoir la formation à la carte, en adoptant un système de modules capitalisables permettant d'obtenir des certificats reconnus avec la possibilité d'avoir un diplôme homologué après acquisition de toutes les compétences correspondantes,
25. Concevoir des mécanismes appropriés et les mettre en œuvre afin de garantir l'exploitation optimale de la capacité de formation disponible, assurer une meilleure coordination entre les centres pour atteindre cet objectif et veiller également à mieux exploiter les espaces et les équipements même en dehors des horaires de formation habituels,
26. Etablir un plan de restructuration des écoles des métiers dans le cadre de la nouvelle structure du système d'éducation et de formation,

6.2- Au niveau du financement de la formation professionnelle

27. Adopter le chèque formation au profit des demandeurs de formation pour leur permettre, au cas où il n'existe pas une capacité de formation adéquate et suffisante dans le dispositif public, de s'inscrire dans des centres privés de formation qui répondent au mieux à leurs besoins, préciser les modalités de gestion et les conditions d'utilisation de cet instrument et les vulgariser,
28. Déterminer les priorités nationales dans les domaines de la formation initiale et de la formation continue en concertation avec les organisations professionnelles et accorder les incitations aux demandes qui s'intègrent dans ces priorités,
29. Définir des procédures spécifiques aux grandes entreprises leur permettant d'utiliser leur budget de formation dans un cadre de contrat programmes,
30. Former le personnel des structures privées de formation aux méthodes d'identification des besoins en formation, à l'élaboration des plans de formation et à l'assurance de la qualité des prestations de formation,
31. Adopter des mesures pour le contrôle, le suivi et l'évaluation des résultats des différentes actions de formation qui sont financées par l'état,

32. Motiver les tuteurs et les former aux méthodes modernes de formation afin d'aider à la généralisation de la formation par alternance et de l'apprentissage et garantir la qualité de la formation,
33. Réviser les critères de financement de la formation continue et notamment les actions de formation à l'étranger et ce dans le but de rationaliser les dépenses et assurer le maximum d'efficacité,
34. Classer les thèmes formation par catégorie, et réviser le barème des incitations selon cette classification en accordant la priorité à la formation qui vise l'amélioration des compétences professionnelles notamment dans les spécialités qui connaissent une faible demande de la part des jeunes,
35. Communiquer à large échelle sur les avantages qu'offre le cadre actuel d'incitations aux investissements dans le secteur privé de formation et pour la création des centres intégrés et des centres interentreprises, et accorder la priorité aux structures qui investissent dans les spécialités prioritaires,
36. Etudier les moyens d'appuyer les organisations professionnelles en vue d'améliorer leur capacité à être un acteur efficace dans l'orientation des politiques relatives au secteur.

6.3- Au niveau de la formation continue

37. Elaborer un plan d'information et de communication dans le domaine de la promotion professionnelle, en partenariat avec les organisations professionnelles, et assurer une sensibilisation aux services de l'école ouverte aux travailleurs en vue d'accroître le rythme des inscriptions dans cette institution,
38. Concevoir et mettre en œuvre des mesures visant à inciter les établissements publics et privés de formation à fournir des prestations de formation à distance, et les aider à s'introduire sur les marchés extérieurs,
39. Elaborer des programmes spécifiques destinés aux petites et moyennes entreprises pour les inciter à former leurs personnels et à participer à la formation avec l'entreprise,
40. Encourager d'avantage l'organisation d'actions de formation collectives au profit des artisans, en partenariat avec les parties concernées,
41. Organiser la concertation avec les partenaires sociaux sur les mesures visant la promotion de la formation initiale et continue, et ce à l'effet de contribuer à la création d'un marché de formation piloté par la demande économique et adoptant les outils de la démarche qualité,

42. Instaurer un système de certification des qualifications des intervenants dans la formation afin de garantir un minimum de professionnalisme,
43. Renforcer la formation des responsables de formation des entreprises à travers l'organisation de cycles en ingénierie de formation continue,
44. Accélérer l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel relatif au système de validation de acquis de l'expérience,
45. Généraliser l'implantation des unités régionales de formation continue dans tous les gouvernorats,
46. Moderniser l'action des instituts de promotion supérieure du travail (IPST) afin d'assurer plus de rayonnement sur les autres gouvernorats,
47. Etablir une stratégie de commercialisation des services de formation continue dans les marchés extérieurs,
48. Déterminer les besoins prioritaires en formation continue aux niveaux sectoriel et régional.

6.4. Propositions diverses

Les participants à la consultation ont présenté des recommandations concernant plusieurs autres sujets relatifs à la formation professionnelle :

49. Accorder plus d'attention aux populations à besoins spécifiques à travers l'adoption de mesures leur permettant de bénéficier des services de la formation professionnelle et d'acquérir les compétences et les aptitudes facilitant leur intégration dans la vie active,
50. Prévoir des solutions adaptées pour les jeunes ayant quitté l'enseignement de base,
51. Assurer une meilleure coordination au niveau des spécialités et des programmes de formation de niveau technicien supérieur dans les centres sectoriels de formation professionnelle et dans les établissements de l'enseignement supérieur, et plus particulièrement les formations dispensées par les instituts supérieurs des études technologiques,
52. Mettre en exergue le rôle du secteur privé de formation pour appuyer l'effort de l'Etat pour la réalisation des objectifs nationaux, et œuvrer à l'instauration d'un partenariat contractuel entre les secteurs privé et public pour la formation dans les spécialités prioritaires,
53. Accorder plus de prérogatives aux régions dans la gestion, l'évaluation et le suivi des programmes de formation,

54. Augmenter le plafond du crédit alloué par la Banque Tunisienne de Solidarité au profit des diplômés de la formation professionnelle à l'instar de ce qui est accordé aux diplômés des ISET,
55. Elaborer une carte nationale et des cartes régionales de la formation professionnelle permettant l'identification des besoins du marché de l'emploi en qualifications et des spécialités prioritaires,
56. Créer des unités de prospection des métiers innovants et promoteurs et exploiter les résultats de leurs études dans la création de nouvelles spécialités demandées sur le marché de l'emploi national et international,
57. Créer une unité de suivi des diplômés de la formation professionnelle dans chaque centre de formation,
58. Identifier les moyens permettant de faire bénéficier le secteur privé de la formation des programmes de formation des formateurs,
59. Etendre la validité des abonnements de transport scolaire pour les jeunes en formation au vu des dates de démarrage et de fin de l'année de formation, et renforcer le soutien social qui leur est accordé par les entreprises de production tout au long de l'année,
60. Recourir à l'expertise des professionnels retraités en tant que formateurs dans les spécialités les plus demandées,
61. Porter à 25 ans l'âge maximum pour établir un contrat d'apprentissage,
62. Renforcer la formation au sein des centres intégrés des entreprises, dans le cadre de contrats ou de conventions avec l'état,
63. Réviser la durée de formation dans certaines spécialités du niveau CAP dans les domaines du bâtiment, de la soudure et de la construction métallique, de l'électricité, de l'électronique et du tourisme,
64. Organiser des cycles de formation complémentaire de courte durée au profit des diplômés de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi et des travailleurs licenciés afin de les doter de qualifications dans les spécialités demandées dans le cadre des grands projets,
65. Prévoir une disposition, dans les appels d'offres publics relatifs aux projets de bâtiments et d'infrastructure, relative à la création d'unités de formation dans les chantiers.

